

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MAI 2018

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 31 mai 2018 à compter de dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le Président le 24 mai 2018, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au Jeu de Paume à Blois.

Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys préside la séance.

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS PRESENTS :

Christophe DEGRUELLE présent jusqu'à la délibération n°A-D-2018-106, puis de la délibération n°A-D-2018-108 à la délibération n°A-D-2018-154, Stéphane BAUDU, François FROMET, Corinne GARCIA, Pierre LESCURE, Simone GAVEAU, Benoît SIMONNIN, Françoise BAILLY, Yves CROSNIER-COURTIN, Chantal TROTIGNON, Pierre OLAYA, Michel CONTOUR, Jérôme BOUJOT, François THIOU, Yann BOURSEGUIN, Didier MOELO, Marc GRICOURT présent jusqu'à la délibération n°A-D-2018-141, Chantal REBOUT, Odile SOULES, Benjamin VETELE présent jusqu'à la délibération n° A-D-2018-127, Fabienne QUINET, Gildas VIEIRA, Ozgur ESKI présent jusqu'à la délibération n° A-D-2018-137, Denys ROBILIARD à partir de la délibération n°A-D-2018-127, Françoise BEIGBEDER, Jean-Benoît DELAPORTE, Pierre BOISSEAU, Catherine MONTEIRO, Louis BUTEAU, Joël PATIN, Jacques CHAUVIN, Véronique REINEAU, Jean-Luc MALHERBE, Michel CHASSIER, Jean-Louis BERGER, Serge GUIMARD, Jean-Pierre LEFEBVRE, Lionella GALLARD, Jean-Albert BOULAY, Henri BURNHAM, François CROISSANDEAU, Eveline MARIER, François BORDE, Claudette BOURGUEIL, Yannick SEVREE, Philippe GUETTARD, Jean-Yves GUELLIER, Yves LEHOUELLEUR, Nadine SEGRET, Gérard CHARZAT, Michel FESNEAU, Jean-Noël CHAPPUIS, Jean GASIGLIA, Yves BARROIS, Catherine LE TROQUIER, Philippe MASSON, Pierre MONTARU, Jean-Marc MORETTI, Christian MARY, Catherine NAVARD, Claudine HERVY, Gérard PRIEUR, Henry BOUSSQUOT

POUVOIRS :

Alain TONDEREAU donne procuration à Gérard CHARZAT, Myriam COUTY donne procuration à Yann BOURSEGUIN, Isabelle LAUMOND-VALROFF donne procuration à Jérôme BOUJOT, Annick VILLANFIN donne procuration à Chantal TROTIGNON, Marylène DE RUL donne procuration à Fabienne QUINET, Yves OLIVIER donne procuration à Corinne GARCIA, Marie-Agnès FERET donne procuration à Françoise BEIGBEDER, Mathilde PARIS donne procuration à Michel CHASSIER, Denis LEPRAT donne procuration à Jean-Yves GUELLIER, Catherine LHERITIER donne procuration à Jean GASIGLIA, Eliane GENUIT donne procuration à Benoît SIMONNIN, Annie BARBOUX donne procuration à Philippe MASSON, Jacqueline GOURAULT donne procuration à Stéphane BAUDU, Georges HADDAD donne procuration à Jean-Marc MORETTI, Didier GUILLON donne procuration à Yves CROSNIER-COURTIN, Michel DARNIS donne procuration à Pierre LESCURE, Maryse MORESVE donne procuration à Pierre OLAYA, Bernard PANNEQUIN donne procuration à Yannick SEVREE, Marie-Noëlle MARSEAULT donne procuration à Claudette BOURGUEIL, Audrey ROUSSELET donne procuration à François FROMET
Benjamin VETELE donne procuration à François THIOU à partir de la délibération n°A-D-2018-128
Ozgur ESKI donne procuration à Françoise BAILLY à partir de la délibération n°A-D-2018-138
Marc GRICOURT donne procuration à Chantal REBOUT à partir de la délibération n°A-D-2018-142

SUPPLEANCES :

Alain VEE par Gérard PRIEUR, Didier PIGOREAU par Henry BOUSSQUOT

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

Elise BARRETEAU, Sylvie BORDIER, Christelle FERRE, Stéphane LEDOUX, Joël PASQUET, Yves GEORGE, Elie GILBERT, Nicole LE BELLU

Christophe DEGRUELLE, président, absent à la délibération n°A-D-2018-107 d'adoption des comptes administratifs

Début de séance 18 h 30

Secrétaire de séance : Monsieur Yves LEHOUELLEUR

N° A-D-2018-103	ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de prendre connaissance des délibérations prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-104	ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de prendre acte des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-105	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - Actualisation de la composition de la commission n° 3- Assainissement-Voirie-Infrastructures
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de désigner Henry BOUSSQUOT membre de la commission communautaire n° 3 : Assainissement, Voirie, Infrastructures pour la commune de Saint-Lubin-en-Vergonnois, pour remplacer Monsieur BERLU.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-106	FINANCES – Budget principal et budgets annexes – Exercice 2017 – Comptes de gestion
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par Monsieur Pascal DUBOIS, Trésorier de Blois Agglomération, sont certifiés conformes par l'ordonnateur et qu'ils n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-107	FINANCES – Budget principal et budgets annexes – Exercice 2017 – Comptes administratifs
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications figurant sur l'attestation de conformité du comptable public relative au résultat reporté, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser ainsi que leurs affectations budgétaires dans ces budgets 2017,
- arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision :

Le Conseil communautaire élit François FROMET pour présider le vote et le débat sur les comptes administratifs 2017.

Christophe DEGRUELLE, président, ne participant pas à l'examen de cette délibération, le Conseil communautaire adopte à l'unanimité la proposition de cette délibération.

N° A-D-2018-108	FINANCES – Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 en réserve obligatoire (compte 1068) pour 4 220 522,02 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-109	FINANCES – Budget annexe Transports - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire d'exploitation 2017 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 12 169,96 €,
- le solde disponible d'exploitation est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 2 778,28 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-110	FINANCES – Budget annexe Ordures ménagères - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 850 855,89 €,
- le solde disponible de fonctionnement est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 2 705 153,45 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-111	FINANCES – Budget annexe Lac de Loire - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire d'exploitation 2017 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 133 940,63 €,
- le solde disponible d'exploitation est affecté à l'excédent reporté d'exploitation (ligne 002) pour 45 345,05 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-112	FINANCES – Budget annexe Immeubles de rapport - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 en excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 66 770,57 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-113	FINANCES – Budget annexe Assainissement collectif - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- affecter le résultat excédentaire d'exploitation 2017 en réserve obligatoire (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) pour 765 173,91 €,
- le solde disponible d'exploitation est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 1 407 471,78 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-114	FINANCES – Budget annexe Assainissement non collectif - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation 2017 en excédent reporté d'exploitation (ligne 002) pour 1 427,45 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-115	FINANCES – Budget annexe Jeu de Paume - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 36 535,63 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-116	FINANCES – Budget annexe ZAE Artouillat (commune de Chailles) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 97 105,26 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-117	FINANCES – Budget annexe ZAE Malakoff (commune d'Averdon) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 104 038,52 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-118	FINANCES – Budget annexe ZAE Ménars - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 71 012,98 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-119	FINANCES – Budget annexe ZAE Sambin - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 1 763,07 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-120	FINANCES – Budget annexe ZAE Les Muriers (commune d'Herbault) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 642 642,19 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-121	FINANCES – Budget annexe ZAE La Boissière (commune de Saint Sulpice de Pommeray) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 35 550,00 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-122	FINANCES – Budget annexe ZAE Les Guignières (commune de Blois) - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2017 à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 48 600,00 €.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-123	FINANCES – Créances éteintes.
------------------------	--------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- constater les créances éteintes de 125,66 € pour le budget principal, 1 856,92 € pour le budget annexe assainissement collectif et 570,42 € pour le budget annexe déchets ménagers,
- dire que ces crédits sont inscrits au compte 6542 des différents budgets,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à la majorité avec 82 voix pour et 1 voix contre (Henry BOUSSQUOT)

N° A-D-2018-124	FINANCES – Dotation de Solidarité Communautaire - Exercice 2018.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- dire que la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2018 sera versée dans les mêmes conditions de montant et de répartition que celle versée au titre de l'exercice 2017,
- fixer par conséquent l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2018 à 2 780 882 euros,
- approuver le tableau de répartition ci-après :

Tableau de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire par commune :

	DSC 2018
Averdon	14 202
Blois	1 654 846
Candé sur Beuvron	31 353
Cellettes	51 896
Chailles	54 608
Champigny en Beauce	11 382
Chapelle Vendômoise (La)	14 591
Chaumont sur Loire	17 116
Chaussée-St-Victor (La)	86 180
Cheverny	19 774
Chitenay	22 172
Cormeray	21 986
Cour Cheverny	53 709
Fossé	21 212
Françay	4 643
Herbault	19 881
Lancôme	2 696
Landes le Gaulois	10 554
Marolles	15 426
Ménars	13 176
Mesland	9 175
Monteaux	11 919
Monthou sur Bièvre	12 284
Montils (Les)	35 958
Rilly sur Loire	6 525
Saint Bohaire	7 063
Saint Cyr du Gault	3 393
Saint Denis sur Loire	16 558
Saint Etienne des Guérêts	2 010
Saint Gervais la Foret	81 629
Saint Lubin en Vergonnois	14 869
Saint Sulpice de Pommeray	46 212
Sambin	16 396
Santenay	4 046
Seur	8 109
Valaire	1 881
Valencisse	37 936
Valloire-sur-Cisse	37 114
Veuzain-sur-Loire	64 919

Villebarou	55 715
Villefrancoeur	8 581
Villerbon	13 468
Vineuil	143 719
	2 780 882

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-125	FINANCES – Budget principal - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme indiqué ci-dessus.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-126	FINANCES – Indemnité de conseil allouée au Comptable Public chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- demander le concours du trésorier principal de Blois-Agglomération pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- accorder l'indemnité de conseil, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, au taux de 80 %,
- décider que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Pascal DUBOIS, Receveur,
- préciser que le maintien de cette demande de concours ainsi que le taux de l'indemnité afférente seront de nouveau soumis à l'examen du conseil communautaire pour l'exercice 2019.

Décision : à la majorité avec 78 voix pour, 3 voix contre (Françoise BAILLY, Jean-Albert BOULAY, Henry BOUSSIQUE) et 2 abstentions (Denis LEPRAT, Jean-Yves GUELLIER)

N° A-D-2018-127	INSERTION – Subvention à l'association de formation professionnelle polytechnique de Touraine pour l'antenne de Blois de l'école de la deuxième chance
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention d'un montant de 50 000 € à l'association de formation professionnelle polytechnique de Touraine ;
- autoriser le Président d'Agglopolys ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-128	PERSONNEL TERRITORIAL – Création d'emplois
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- créer les emplois cités ci-dessus ;
- procéder à la modification du tableau des emplois ;
- autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-129	PERSONNEL TERRITORIAL – Comité Technique commun entre la Ville de Blois, Agglopolys et le CIAS du blaisois - Fonctionnement et composition
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- valider le fonctionnement d'un Comité Technique (CT) commun pour les agents de la Ville de Blois, d'Agglopolys et du CIAS du blaisois ;
- fixer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants titulaires au CT comme suit :
 - . 8 représentants titulaires du personnel,

- . 8 représentants titulaires des collectivités et établissements,
- étant précisé que les membres suppléants seront en nombre égal à celui des membres titulaires ;
- recueillir l'avis des représentants des collectivités et établissements lors des séances du CT ;
- fixer le CT commun Ville de Blois/Agglopolys/CIAS du blaisois auprès de la Ville de Blois ;
- fixer la répartition des sièges des représentants des collectivités et établissements au CT commun comme suit :
 - . 4 sièges pour la Ville de Blois,
 - . 2 sièges pour Agglopolys,
 - . 2 sièges pour le CIAS du blaisois ;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-130	PERSONNEL TERRITORIAL – Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun entre la Ville de Blois, Agglopolys et le CIAS du Blaisois - Fonctionnement et composition
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- maintenir un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) commun pour les agents de la Ville de Blois, d'Agglopolys et du CIAS du Blaisois ;
- fixer, après consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants titulaires au CHSCT comme suit :
 - . 8 représentants titulaires du personnel,
 - . 8 représentants titulaires des collectivités et établissements,
 - étant précisé que les membres suppléants seront en nombre égal à celui des membres titulaires ;
- recueillir l'avis des représentants des collectivités et établissements lors des séances du CHSCT ;
- fixer le CHSCT commun Ville de Blois/Agglopolys/CIAS du Blaisois auprès de la Ville de Blois ;
- fixer la répartition des sièges des représentants des collectivités et établissements au CHSCT commun comme suit :
 - . 4 sièges pour la Ville de Blois,
 - . 2 sièges pour Agglopolys,
 - . 2 sièges pour le CIAS du Blaisois ;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-131	PERSONNEL TERRITORIAL – Commission administrative paritaire (CAP) commune à la Communauté d'agglomération de Blois et au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - Fonctionnement et composition
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- confirmer l'existence d'une CAP commune à la Communauté d'agglomération de Blois et au CIAS du Blaisois, placée auprès de la Communauté d'agglomération de Blois ;
- fixer le nombre de sièges et la répartition des représentants des deux collectivités, dans les conditions exposées dans le rapport ;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-132	PERSONNEL TERRITORIAL – Commission consultative paritaire (CCP) commune à la Communauté d'agglomération de Blois et au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) - Fonctionnement et composition
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser la création d'une CCP commune à la Communauté d'agglomération de Blois et au CIAS du Blaisois, placée auprès de la Communauté d'agglomération de Blois ;
- fixer le nombre de sièges à la CCP commune en fonction des effectifs recensés au 1er janvier 2018 et la répartition des représentants des deux collectivités, comme exposé dans le rapport ;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-133	MARCHES PUBLICS – Groupement de commandes entre Agglopolys et le syndicat Val-Eco pour la mise à disposition de bennes et caissons, l'évacuation et le traitement des déchets reçus dans les déchetteries d'Agglopolys et de Val-Eco - Autorisation de signer la convention
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Blois et le syndicat Val-Eco pour la passation des marchés relatifs à des prestations de mise à disposition de bennes et caissons, l'évacuation et le traitement des déchets reçus dans les déchetteries d'Agglopolys et de Val-Eco ;
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;
- désigner François THIOLLET membre titulaire et Françoise BAILLY membre suppléante de la commission d'appel d'offres du groupement de commande pour représenter Agglopolys.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-134	MARCHES PUBLICS – Groupement de commandes entre la Ville de Blois et Agglopolys pour la passation d'un marché de services concernant les prestations d'entretien du patrimoine arboré - Autorisation de signer la convention
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Blois et la Communauté d'agglomération de Blois pour la passation du marché de prestations d'entretien du patrimoine arboré ;
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-135	MARCHES PUBLICS – Groupement de commande entre la Ville de Blois et Agglopolys, pour la passation d'un marché de travaux d'entretien et d'aménagement sur les voiries communales et communautaires. Autorisation de signer la convention.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Blois et la Communauté d'agglomération de Blois pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement sur la voirie communale de la Ville de Blois et les voiries communautaires d'Agglopolys,
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché et tout acte y afférent.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-136	MARCHES PUBLICS – Groupement de commandes entre la Ville de Blois, Agglopolys et le Centre intercommunal d'action sociale du Blaisois pour la fourniture de carburants et d'huiles pour les véhicules - Autorisation de signer la convention
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Blois, la Ville de Blois et le CIAS pour la passation du marché de fourniture de carburants et d'huiles pour les véhicules ;
- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-137	COLLECTE DES DECHETS – Convention fixant les modalités d’implantation et de gestion des points tri sur le domaine privé avec les propriétaires concernés
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président à signer les conventions pour l’implantation et la gestion des points tri énoncés dans le présent rapport ;
- autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l’exécution de cette décision.

Décision : à l’unanimité

N° A-D-2018-138	CYCLE DE L’EAU – Réhabilitation de la station d’épuration de Mesland - Programme de l’opération
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le programme de l’opération de réhabilitation de la station d’épuration de Mesland,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l’unanimité

N° A-D-2018-139	CYCLE DE L’EAU – Transfert de compétence eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines - Demandes de subventions auprès de l’Agence de l’eau Loire Bretagne et du Conseil départemental de Loir-et-Cher pour une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne et du Conseil départemental du Loir-et-Cher pour cette mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l’exécution de cette décision.

Décision : à l’unanimité

N° A-D-2018-140	HABITAT – Terres de Loire Habitat - financement de la surcharge foncière des opérations PRU
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- dire que la subvention attribuée à la société Terres de Loire Habitat pour l’opération citée en référence à la délibération n° 2016-318 l’a été au titre du dépassement de la charge foncière de référence définie par l’État ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l’exécution de cette décision.

Décision : à l’unanimité

N° A-D-2018-141	HABITAT – Projet de Renouvellement Urbain de Blois - Modalités de versement du solde des subventions aux opérations de reconstruction
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- valider les nouvelles modalités de versement des subventions aux organismes bailleurs de logement social, maître d’ouvrage des opérations de reconstruction du PRU de Blois :
 - un premier acompte de 30 % maximum serait versé sur production d’un document attestant du démarrage de l’opération,
 - un deuxième acompte de 40 % maximum serait versé à concurrence de 70 % de factures payées et sur production des justificatifs de paiements,
 - le règlement du solde serait subordonné à la production de la Déclaration d’Achèvement et de Conformité des Travaux ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l’exécution de cette décision.

Décision : à l’unanimité

N° A-D-2018-142	FONCIER – Autorisation du Centre Intercommunal d'action Sociale du Blaisois à céder une parcelle sis rue Trouessard à Blois
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le CIAS du Blaisois à céder la parcelle sis rue Trouessard d'environ 40 m² dont il est propriétaire ;
- autoriser le Président d'Agglopolys ou son représentant à accomplir toutes les formalités consécutives à cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-143	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Approbation de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vineuil
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le dossier de modification simplifiée n° 2 du Plan Local de l'Urbanisme de Vineuil, tel que présenté et dont le dossier est annexé à la présente délibération ;
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys, à la mairie de Vineuil, pendant un délai d'un mois, une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département La Nouvelle République ;

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie de Vineuil et à la Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette - 41000 Blois aux heures et jours d'ouverture au public.

Une copie de la délibération d'approbation de la modification simplifiée du PLU et sa pièce annexe seront adressées au Préfet du Département de Loir-et-Cher, ainsi que le dossier de PLU modifié.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-144	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Approbation de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Gervais-la-Forêt
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le dossier de modification simplifiée n° 1 du Plan Local de l'Urbanisme de Saint-Gervais-la-Forêt, tel que présenté et dont le dossier est annexé à la présente délibération ;
- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège d'Agglopolys, à la mairie de Saint-Gervais-la-Forêt, pendant un délai d'un mois, une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département La Nouvelle République ;

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera tenu à disposition du public, à la mairie de Saint-Gervais-la-Forêt et à la Direction de la Planification de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette- 41000 Blois aux heures et jours d'ouverture au public.

Une copie de la délibération d'approbation de la modification simplifiée n° 1 du PLU et sa pièce annexe seront adressées au Préfet du Département de Loir-et-Cher, ainsi que le dossier de PLU modifié.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité et d'information précitées.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-145	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SEM 3 VALS AMENAGEMENT - Modification des statuts
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- préalablement à la prochaine Assemblée Générale extraordinaire de 3 Vals Aménagement, autoriser le ou les représentants d'Agglopolys à voter favorablement, à l'assemblée générale extraordinaire de 3 Vals Aménagement, aux modifications statutaires présentées ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-146	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT – Approbation de la nouvelle répartition du capital social, de la nouvelle attribution des postes d'administrateurs et de la modification du pacte d'actionnaires.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le pacte d'actionnaires, le pacte d'associés et le plan d'affaires prévisionnel de la SEM "TERRITOIRES DEVELOPPEMENT",
- autoriser le représentant d'Agglopolys à voter en faveur de la nouvelle rédaction du pacte d'actionnaires, du plan d'affaires prévisionnel et du pacte d'associés arrêté au 29 mars 2018 et toute autre pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-147	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher pour l'année 2018
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir-et-Cher d'un montant total de 8 000 € pour les actions réalisées après production des justificatifs ;
- autoriser le Président d'Agglopolys à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-148	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Participation au salon Viva Technology 2018 – Subvention au bénéfice du Conseil Régional Centre Val de Loire
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- d'attribuer au Conseil Régional Centre Val de Loire une subvention d'un montant de 4 000 € permettant de participer au salon Viva Technology en 2018 ;
- d'autoriser le Président d'Agglopolys ou son représentant à signer tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-149	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Association Initiative Loir-et-Cher - Soutien financier
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder à l'association Initiative Loir-et-Cher une subvention d'un montant de 20 000 € en 2018 au titre des frais d'animation liés à la gestion des fonds susvisés,
- autoriser le Président d'Agglopolys ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'association Initiative Loir-et-Cher, ainsi que tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-150	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – L'économie aux Rendez-vous de l'histoire - Edition 2018 – Attribution d'une subvention
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder une subvention de 13 000 € au Centre Européen de Promotion de l'Histoire pour l'édition 2018 de L'économie aux Rendez-vous de l'histoire,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-151	AGRICULTURE, VITICULTURE – Comice agricole, journée dédiée aux scolaires - Demandes de subventions auprès des fonds européens LEADER et de la DRAAF.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le projet et son plan de financement,
- autoriser le Président ou son représentant à solliciter l'aide du programme LEADER et à signer toute pièce afférente à ce dossier,
- autoriser le Président ou son représentant à solliciter l'aide de la DRAAF dans le cadre du PNA et à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-152	AGRICULTURE, VITICULTURE – Subvention au syndicat d'AOC Cheverny / Cour-Cheverny pour la fête des vendanges 2018.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder une subvention de 4 950 € au syndicat d'AOC Cheverny / Cour-Cheverny pour l'organisation de la fête des vendanges 2018,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-153	AGRICULTURE, VITICULTURE – Subvention au syndicat d'AOC Touraine-Mesland pour ses actions de promotion 2018.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder une subvention de 2 500 € au syndicat d'AOC Touraine-Mesland pour ses différentes actions de promotion menées en 2018 ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-154	TOURISME – Modification des statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Domaine régional de Chaumont-sur-Loire
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'intégration du Conseil Départemental de Loir-et-Cher en qualité de membre du Conseil d'administration du Domaine régional de Chaumont-sur-Loire,
- autoriser le Président à signer tous actes se rapportant à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 19h50.

**Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables au Service des Assemblées
Hôtel de Ville - 2^{ème} étage - aux horaires d'ouverture du public.**

Affiché le 8 juin 2018.